

Comité de Bassin



De la Martinique

Délibération du Comité de Bassin de la Martinique N° 2014-05

Assemblée Plénière du 15 octobre 2014

Approbation du document préparatoire au programme de mesures 2016-2021
en application du Code de l'Environnement, notamment ses articles L.212-2-1 et R.212-19

L'An Deux Mille Quatorze et le mercredi 15 octobre à 9h30 s'est tenue à la Préfecture de Région, l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique, sous la présidence de M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin de la Martinique.

- Présents :**
- M. Daniel CHOMET,
 - Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS (pouvoir à M. D. CHOMET)
 - M. Christian PALIN
 - M. Arnaud RENÉ-CORAIL
 - M. Antoine VÉDÉRINE
 - M. Alex PAVIOT
 - M. Charles AGATHE
 - M. Marcel DONGAR
 - M. Maurice MONTÉZUME
 - Mme Véronique PAMPHILE
 - M. Pascal SAFFACHE
 - Mme Anne-Lise TAÏLAMÉ
 - M. Jean-Louis VERNIER, représentant le Préfet
 - M. Christophe GROS, représentant la DEAL
 - Mme Éliane MOULY, représentant la DEAL (2^{ème} siège)
 - M. Emmanuel THOUARD, Délégué Antilles de l'IFREMER
 - MM. Jacques DOUAT & Fabrice GRAND, représentant la DAAF
 - M. Hugues HODEBOURG, représentant l'Agence Régionale de Santé
- Pouvoirs :**
- M. le Préfet à M. Jean-Louis VERNIER - Directeur Adjoint de la DEAL,
 - Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS à M. Daniel CHOMET
- Absents :**
- MM. José MAURICE, Raphaël SÉMINOR, Garcin MALSA, Félix ISMAIN, Pierre SAMOT, Fortuné ROSETTE, Marcellin NADEAU, Alex LABONNE, Jean-Marc AMPIGNY, Thierry LAUZÉA, Étienne du COUÉDIC, Arthur TRÉBEAU, Mme Denise Emma MARIE, M. Le Directeur Régional des Finances Publiques, M. le Directeur de la Mer

Vu la Directive 2000/60 du 23 octobre 2000 du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, et notamment son article 11,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article R. 212-19 qui prévoit que le Préfet soumet pour avis au Comité de Bassin le projet de programme de mesures,

Considérant les travaux issus des ateliers thématiques menés les 3, 4 et 5 septembre 2014 pour la révision du programme de mesures avec les différents acteurs concernés, conduisant à une liste de 90 mesures proposées,

Considérant la consultation complémentaire sur les montants des mesures, ultérieure et encore en cours,

Le Comité de Bassin

DÉCIDE

Article 1 : De donner un avis favorable à la note de synthèse et au document sous forme de tableau listant les 90 mesures proposées, précisant :

- les liens avec les orientations fondamentales du projet de SDAGE, et avec les mesures du PDM 2009-2015,
- les maîtres d'ouvrage potentiels,
- les échéances,
- l'évaluation financière,
- les sources de financement possibles.

Article 2 : Ce document préparatoire est approuvé sous réserve qu'un document abouti de projet de programme de mesures, sur lequel il donnera son avis, lui soit soumis avant la consultation du public et des partenaires institutionnels, soit le 18 décembre 2014.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée plénière en sa séance du 15 octobre 2014.

Le Président du Comité de Bassin

Daniel CHOMET